

ÉLECTIONS DU PARLEMENT EUROPÉEN

24/25 MAI 2014

« PRENEZ RENDEZ-VOUS AVEC L'EUROPE »

Les prochaines élections européennes se tiendront du 22 au 25 mai 2014. Elles offriront aux citoyens européens l'occasion de désigner au suffrage universel direct leurs représentants, soit 751 députés européens, dont 74 députés européens français, qui pendant un mandat de 5 ans, agiront en leur nom au Parlement européen.

Les élections européennes offrent aux électeurs européens l'opportunité d'influencer la composition politique du Parlement européen, appelé à intervenir, dans le cadre de la procédure législative, sur les principales orientations et décisions de l'Union européenne.

Les élections européennes sont aussi une opportunité pour les citoyens français d'exprimer leur vision de l'Europe et permettre, par le choix de leurs élus, de renforcer l'influence nationale au niveau communautaire.

L'agriculture est un domaine clé de l'Union européenne, où les représentants du Parlement européen exercent un pouvoir à égalité avec celui des Ministres. Or, au cours des cinq prochaines années les enjeux pour l'agriculture en Europe seront majeurs. C'est au cours de la prochaine mandature que seront notamment revus, voire modifiés les moyens financiers dédiés aux politiques sectorielles comme celle de la PAC avec la révision à mi-parcours du cadre financier pluri-annuel.

La PAC d'après 2020, le budget, la qualité des produits alimentaires, l'information du consommateur, l'environnement, la santé animale, les questions sociales seront les principaux dossiers agricoles qui seront débattus demain par les Euro-députés et sur lesquels aujourd'hui, par son vote, le citoyen européen, l'agriculteur européen et français a le pouvoir de s'exprimer.

UNE NOUVEAUTÉ DÉMOCRATIQUE : LA DÉSIGNATION DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION EUROPÉENNE

Les électeurs devront choisir leurs représentants au Parlement européen et définir la direction politique de l'Union avec la désignation indirecte du Président de la Commission européenne. Le Traité de Lisbonne prévoit, en effet, que le Parlement européen élise le Président de la Commission en s'appuyant sur les propositions du Conseil, propositions qui prennent en compte les résultats de l'élection européenne. Le Président de la Commission européenne sera donc de la même couleur politique que le parti européen, vainqueur des élections.

LE DANGER DE L'ABSTENTIONNISME ET DES EXTRÊMES

L'abstention aux élections européennes favorise traditionnellement la montée en puissance des partis anti-européens, dont les partisans se mobilisent généralement pour aller voter. Une fois encore la montée des extrêmes plane sur cette



Pour en savoir plus
sur les élections
européennes

WWW.EUROPARL.EU
#ep2014

échance électorale et pourrait se traduire par des résultats en leur faveur avec un nombre de sièges qui leur permettrait d'avoir un pouvoir de nuisance dans la conduite des politiques sectorielles européennes comme la politique agricole commune ou la politique régionale.

L'APPEL AUX VOTES DES CHAMBRES D'AGRICULTURE

Fondamentalement pro-européennes, les Chambres d'agriculture, qui représentent la diversité territoriale de l'agriculture, souhaitent rendre compte aux agriculteurs de l'importance de l'Europe pour l'agriculture française. Elles seront les relais privilégiés de la tenue de ces

élections auprès des agriculteurs. Par le biais d'exemples concrets, elles souhaitent ainsi réhabiliter l'intérêt européen et mettre en avant de façon positive les acquis de l'Europe pour l'agriculture.

Guy Vasseur, Président de l'Assemblée permanente des Chambres d'agriculture, a proposé aux représentants de la profession agricole française (FNSEA, JA, CNM-CCA...) l'organisation d'une démarche commune pour inciter les agriculteurs à voter à l'occasion des élections européennes et faire part aux candidats aux élections, des enjeux et des propositions qu'elles formulent pour l'agriculture en Europe. ●

Amélie CHAUVELLE

Chambres d'agriculture France
Service Europe et action internationale

74

Eurodéputés français

1979

1^{ères} élections européennes au Suffrage universel direct

Le Parlement européen : pouvoirs et responsabilités

Le Parlement européen est l'institution qui représente les citoyens. Elle est la seule institution européenne élue au suffrage universel direct.

Le Parlement européen a depuis l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne accru ses pouvoirs.

Le Parlement européen a un pouvoir législatif fort. Les eurodéputés ont voté au cours de la précédente mandature près de 160 directives et 210 règlements ayant un impact concret sur la vie quotidienne des citoyens.

Dans de nombreux domaines (environnement, protection des consomma-



teurs, agriculture, marché intérieur, transports...) le Parlement européen est co-législateur c'est-à-dire qu'il est à égalité avec les Etats membres.

Le Parlement européen a un pouvoir de contrôle de l'exécutif européen (investiture de la Commission et élection de son Président ; commission d'enquête comme celle sur la « crise de la vache folle » ; motion de censure...).

Le Parlement européen a un pouvoir budgétaire important et décide de l'ensemble du budget annuel de l'Union européenne avec le Conseil.

Éléments clés des Elections France-Europe

Les dates des élections en France :

24 mai 2014 pour les départements d'Outre-mer et **25 mai 2014** pour les autres départements français

Nombre de circonscriptions françaises : les

sièges à pourvoir sont répartis entre les **8 circonscriptions inter-régionales** suivantes : Nord-Ouest ; Ouest ; Sud-Ouest ; Ile-de-France ; Est ; Massif central-Centre ; Sud-Est ; Outre-Mer

Mode de scrutin en France : représentation proportionnelle

Mise en œuvre du Traité de Lisbonne : 2009

Le Parlement européen exerce désormais des pouvoirs budgétaire, législatif et de contrôle non-négligeable

Il en a dit...



Guy Vasseur, Président APCA



Halte à la démagogie vis-à-vis de l'Europe

Les élections européennes sont un rendez-vous incontournables !

Le rôle du Parlement européen est déterminant et grâce à la codécision les pouvoirs des Eurodéputés sont aussi importants que ceux des Ministres ! Il est donc nécessaire d'user de notre droit de vote pour réhabiliter le projet européen et les acquis de l'Europe pour l'agriculture. Nous partageons le modèle européen et ses valeurs et ne soutenons pas ceux qui détruisent l'image de la construction européenne et ses apports. >>